
Arrondissement de Pontarlier
-----**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 2 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le deux-décembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Léonie Schneider, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Frédéric Dole à Léonie Schneider, Caroline Blain à François Garcia, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Aline Louvrier à Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier, Aline Carrière à Marie Destaing.
Secrétaire de séance : Marie Destaing

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

OBJET : Dépôts de dossiers de subventions au titre de la DETR/DSIL.

Le Maire explique que les projets subventionnables par la DETR ou DSIL au titre de l'année 2023 doivent être déposés avant le 16 décembre 2022 sur la plateforme dédiée.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de déposer les dossiers suivants par ordre de priorité :

1. Pôle Petite Enfance
2. Ateliers municipaux
3. Rénovation du bâtiment administratif (Mairie, CCA)
4. Aménagement place de l'Eglise
5. Aménagement du centre de Labergement-du-Navois
6. Aménagement d'un réseau de chaleur entre l'Espace France Services et la trésorerie et travaux dans la trésorerie
7. Sécurisation de l'accès bus du collège
8. Parc solaire sur les bâtiments communaux

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID : 025-200068401-20221202-D07_021222-DE



Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident le dépôt des dossiers de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023 ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID : 025-200068401-20221202-D07_021222-DE

